

Les demandes d'agrément sont introduites auprès de la FSMA par voie électronique (opm@fsma.be) et par l'envoi du dossier de demande d'agrément par la poste.

La FSMA a établi un [mémoire relatif à l'obtention d'un agrément en qualité de planificateur financier indépendant de droit belge](#). Il est conseillé de lire ce mémoire avant d'introduire un dossier de demande d'agrément.

Toutes questions en relation avec le dossier de demande d'agrément peuvent être adressées à la FSMA via l'adresse opm@fsma.be.

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/faq/3-comment-introduire-concretement-une-demande-dagrement-comme-planificateur-financier>